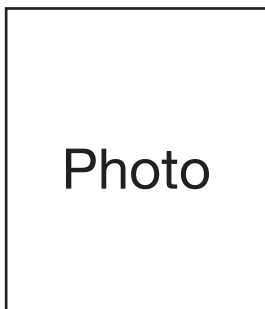




# IES Business School

## DOSSIER DE CANDIDATURE

Tout dossier incomplet sera refusé



### BTS Bachelor BBA Bac +4/5 Programme Grand Manager MBA DCG

#### FORMATION(S) DEMANDÉE(S)

Niveau demandé : Bac +1  Bac +2  Bac +3  Bac +4  Bac +5

Parcours demandé : .....

#### STATUT(S) DEMANDÉ(S)

- Étudiant (formation initiale)
- Alternance
- CIF/VAP /VAE
- Autre

#### ÉCOLE CHOISIE

- IES Normandie - Rouen
- IES Vendée - Les Sables d'Olonne

#### CHOIX DES EXAMENS À PASSER

- Examens de niveau Bachelor/M1/M2
- Examen pour l'entrée au Programme Grand Manager
- Examen pour le MBA
- Examen pour le Global BBA/MBA
- Examen pour le BTS
- Examen pour le DCG

#### SITUATION ACTUELLE

- Lycéen (précisez spécialités et classe) : ..... Mention au bac :
- Étudiant (précisez filière et classe) : .....
- Dernier diplôme obtenu : .....
- N° d'Identification Nationale des Étudiants (INE) : .....
- Salarié
- Demandeur d'emploi - Date d'inscription :
- Autre

#### ÉTAT CIVIL

Nom : ..... Prénom : .....

Âge : ..... Date de naissance : / / Lieu de naissance : .....

Nationalité : ..... N° Sécurité Sociale : \_ \_ \_ \_ \_

Adresse : .....

Code postal : Ville : .....

Téléphone fixe : ..... Téléphone portable : .....

E-Mail : .....@.....

Permis de conduire :  Oui  Non  En cours Véhicule personnel :  Oui  Non

Sportif de Haut Niveau :  Oui  Non  RQTH : .....

#### SITUATION PARENTALE

<p>Père</p> <p>Nom, prénom :</p> <p>Adresse du père (si différente) : .....</p> <p>Code postal : Ville.....</p> <p>Téléphone fixe: .....</p> <p>Téléphone portable: .....</p> <p>E-Mail : .....@.....</p> <p>Profession : .....</p> <p>Entreprise : .....</p>	<p>Mère</p> <p>Nom, prénom :</p> <p>Adresse de la mère (si différente) : .....</p> <p>Code postal : Ville.....</p> <p>Téléphone fixe: .....</p> <p>Téléphone portable: .....</p> <p>E-Mail : .....@.....</p> <p>Profession : .....</p> <p>Entreprise : .....</p>
---	--

## FORMATION

Année scolaire	Etablissement	Formation suivie	Diplôme obtenu (Oui/Non)

Formation (s) complémentaire (s) .....

## NIVEAU DE LANGUE :

1ère langue : .....  Faible  Moyen  Courant  Bilingue  
2ème langue : .....  Faible  Moyen  Courant  Bilingue  
Autre : .....  Faible  Moyen  Courant  Bilingue

Séjour à l'étranger: .....

## INFORMATIQUES

Logiciels (précisez):

1 - .....  Débutant  Avancé  Expert  
2 - .....  Débutant  Avancé  Expert  
3 - .....  Débutant  Avancé  Expert  
4 - .....  Débutant  Avancé  Expert

## MÉTIERS ENVISAGÉS

1- .....  
2- .....  
3- .....

## COMMENT AVEZ VOUS CONNU L'IES NORMANDIE ?

ÉVÉNEMENTS :  Salons (précisez) : .....  Portes Ouvertes  Forum lycée

RELATIONS :  Par connaissance  Par une entreprise

MÉDIAS :  Presse (précisez) .....  Radio (précisez).....

Flyers  Mailing  Structures d'information (précisez CIO, Pôle Emploi, Mission locale) .....

.....  
 Autre (précisez) : .....

**MOTIVATION:**

Quel est votre projet professionnel ? Quelles compétences possédez-vous pour mener ce projet ?

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**CONTACT D'URGENCE**

Nom :  
  
Prénom :  
  
Lien de parenté :  
  
Adresse postale :  
  
E-mail :  
  
N° tél. Portable :

**VOTRE PERSONNALITÉ**

Quels sont vos centres d'intérêt (culture, sportif ou autre) ? .....

Citez 3 de vos qualités :  
- .....  
- .....  
- .....

Citez 3 de vos défauts :  
- .....  
- .....  
- .....

## DOCUMENTS À JOINDRE AU DOSSIER ET COMPOSANT LA PRÉ-INSCRIPTION :

- CV
- Lettre de motivation
- Relevé de notes des 2 dernières années
- Diplômes validés
- Chèque d'une valeur de 90 euros correspondant aux examens
- Pièce d'identité de l'étudiant
- Pièce d'identité du répondant financier (uniquement pour les initiaux)
- Scan d'une photo d'identité
- Vous pouvez joindre également vos lettres de recommandation

Ces documents sont à envoyer par mail à : [chargerecrutement@ies-business-school.com](mailto:chargerecrutement@ies-business-school.com)

**Après acceptation de votre dossier, vous recevrez un courrier décrivant les phases de l'inscription ainsi que l'ensemble des informations utiles pour passer la phase des examens dans les meilleures conditions**

# TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSÉ

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique aux fichiers et aux libertés et au Règlement n° 2016/679/UE du 27 avril 2016, vous avez à tout moment un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement des données vous concernant.

Date : / /

Signature

### CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION IES NORMANDIE

Dossier reçu : / /

Date d'entretien : / /

FA

FI

Date TEST : / /

DI

Autre :

Notes:

Admis  Non-admis

DOSSIER À RETOURNER PAR COURRIER OU À DÉPOSER

12 BIS AVENUE PASTEUR

76000 ROUEN

Tél. : 02 35 63 00 69

Pour toutes questions relatives au handicap vous pouvez contacter notre référent  
Mme Bérengère ANTEM par mail à [servicerh@ies-business-school.com](mailto:servicerh@ies-business-school.com) ou par téléphone au  
02.35.63.00.69

[www.ies-business-school.com](http://www.ies-business-school.com)





**IES Business School**  
*Grande école de management*

*IES Normandie*  
*IES Vendée*

## **IES Business School, mode d'emploi** *Pour intégrer votre école* *(à retourner signé)*

### **Phase I : Votre pré inscription**

Vous devez fournir pour votre pré inscription :

- Votre CV et votre lettre de motivation
- Votre relevé de notes des dernières années (*en votre possession*)
- Vos diplômes ou attestations
- Vos lettres de recommandation (*entreprises et/ou école. Facultatif*)
- Une photocopie de votre pièce d'identité
- Une photocopie de la pièce d'identité du répondant financier (uniquement pour les élèves demandant la formation initiale)
- Le dossier de candidature dûment rempli
- Le présent document « IES Business School, mode d'emploi » dûment signé.
- Un virement correspondant aux frais de pré inscription d'un montant de 90 euros (par chèque ou par virement, encaissable et non remboursable) et donnant accès aux examens
- Un scan de votre photo d'identité

**Attention ! Vous ne pourrez accéder à la phase II que si vous avez rempli toutes les conditions ci dessus.**

A l'issue de la phase I, vous recevrez une notification vous permettant d'accéder aux examens de sélection.

### **Phase II : Vos examens, concours et entretien**

Vous êtes convoqués aux examens permettant d'analyser vos compétences, capacités, facultés oratoires, votre comportement, votre niveau de raisonnement

#### **Examens pour les filières Bachelor et M1/M2**

Culture générale, histoire, raisonnement, anglais (écrit et oral), comptabilité (M1) et management (M1).

#### **Concours d'entrée pour le Programme Grand Manager**

Culture générale, histoire, raisonnement, anglais (écrit)

#### **Entretien avec le directeur**

\* Entretien valable pour toutes les filières

# IES Business School

## Grande école de management

### IES Normandie IES Vendée

Une semaine après vos examens, vous aurez à passer l'entretien final qui permettra de valider ou non votre inscription.

Vous aurez :

- À expliquer votre parcours et votre projet scolaire
- À expliquer votre parcours et votre projet professionnel (y compris les stages)
- À étudier vos notes de bulletins

L'accord du directeur (ou Jury selon votre note globale) permettra de passer ensuite à la phase de l'inscription

**Attention ! Vous ne pourrez accéder à la phase III que si vous avez rempli toutes les conditions ci dessus.**

A l'issue de la phase II, vous recevrez un certificat de notes vous permettant d'accéder à l'inscription définitive.

### **Phase III : Votre inscription définitive**

Une fois que vous serez admissible à l'école, vous devrez fournir :

#### **Pour les initiaux (obligatoire pour les bachelors 1 et 2, possibles pour les bachelors 3, M1 et M2 :**

- Les frais d'inscription d'une valeur de 250 euros (par virement, encaissable et non remboursable) pour les initiaux
- Une demande d'autorisation du droit à l'image
- Une demande d'autorisation d'accès au dossier scolaire
- Une attestation CPAM ou Carte Sésame Vitale
- Une attestation de responsabilité civile
- Attestation Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC 2020-2021) <https://cvec.etudiant.gouv.fr> à fournir lorsque dès que le site gouvernemental sera ouvert pour l'année 2020/2021.
- Deux photos d'identité

#### **Pour les alternants (possible en Bachelor 3, M1/M2 :**

- Un acompte d'une valeur de 250 euros (remboursable si entreprise trouvée et au premier paiement de l'OPCO) pour les alternants.
- Une demande d'autorisation du droit à l'image
- Une demande d'autorisation d'accès au dossier scolaire
- Une attestation CPAM ou Carte Sésame Vitale
- Une attestation de responsabilité civile
- L'attestation de CVEC pour les contrats d'apprentissage
- Deux photos d'identité

A l'issue de la phase III, vous serez en contact avec le service comptabilité pour l'établissement, la signature et la mise en application de la fiche financière afin d'obtenir une attestation d'inscription définitive.

Pour les alternants, vous serez automatiquement renvoyés au service « entreprises » pour la recherche d'alternance

# IES Business School

## Grande école de management

**IES Normandie**  
**IES Vendée**

### **Petit vocabulaire**

#### **Intitulé des années propres à l'IES**

- 1ère année, 2ème année, 3ème année : Bachelor 1, bachelor 2, Bachelor 3
- 4ème année et 5ème année : M1 et M2 respectivement
- Programme Grand Manager 1ère année : Programme Grand Manager 1

#### **Le service entreprises**

- Revoir le CV et le lettre de motivation
- Approfondir le projet professionnel
- Définir une stratégie de recherche commun
- Mettre en place un suivi régulier de recherche
- Vous accompagner dans votre recherche (si vous le souhaitez)
- Apporter ses conseils
- Vous incorporer dans le groupe « recherche alternance » regroupant :
  - les offres de nos partenaires,
  - les offres ponctuelles,
  - Le résultat des recherches réalisées par l'école...
- Proposer si besoin des ateliers de recherche
- Partager les expériences


#### **Rappel frais de scolarité (2021 - 2022):**

- Pour les alternants : selon branche professionnelle et niveaux, les tarifs sont différents : voir avec l'administration.
- Pour les initiaux : Bachelor 1 : 4 300 euros - Bachelor 2 : 5 300 euros - Bachelor 3 : 6 500 euros.
  - M1 : 6 950 euros - M2 : 6 950 euros. Programme Grand Manager : 7 900 euros - Global BBA : 6 900 euros - DCG : 5 200 euros - BTS : 2990 euros.
- Alumni (association des anciens élèves) : 50 euros (année de création) - obligatoire IES

# IES Business School

Grande école de management

IES Normandie  
IES Vendée

				
<b>IDENTIFICATION BANCAIRE</b>				
Ce relevé est destiné à être remis, sur leur demande, à vos créanciers ou débiteurs appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements, prélèvements, etc...). Son utilisation vous garantit le bon enregistrement des opérations en cause et vous évite ainsi des réclamations pour erreurs ou retards d'imputation.				
<b>Identifiant National Bancaire - R.I.B.</b>				
<b>Code Banque</b>	<b>Code Guichet</b>	<b>Numéro de Compte</b>	<b>Clé RIB</b>	<b>Domiciliation</b>
30002	08300	0000709272D	28	ROUEN
<b>Identifiant International Bancaire - R.I.B.</b>				
<b>IBAN (International Bank Account Number)</b>			<b>BIC (Bank Identifier Code)</b>	
FR46 3000 2083 0000 0070 9272 D28			CRLYFRPP	
<b>TITULAIRE DU COMPTE :</b> IES NORMANDIE 434 RUE VITTECOQ 76230 BOIS GUILLAUME				

Conformément à la loi n°78-17 du 6 Janvier 1978 relative à l'informatique aux fichiers et aux libertés et au règlement n° 2016/679/UE du 27 avril 2016, vous avez à tout moment un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement des données vous concernant.

Fait à :

Le :

J'atteste par la présente avoir pris connaissance du présent document ainsi que des conditions générales annexées.

Signature(s) précédée (s) de la mention « lu et approuvé »

L'étudiant





# IES BUSINESS SCHOOL

## Grande école de management

### Conditions générales

1. Le montant des frais de scolarité est fixé pour l'année tel que figurant sur le dossier d'inscription en fonction du mode de paiement choisi.
2. Le montant des frais de scolarité couvre les frais d'études dans l'Etablissement. Aucun supplément n'est dû pour les contrôles organisés au sein de l'Etablissement, pendant l'année scolaire.
3. Le montant des frais de scolarité n'inclut pas la cotisation à la Sécurité Sociale, à une Mutuelle, les fournitures scolaires personnelles, la contribution au Bureau des Etudiants, la contribution Alumni et la contribution de vie étudiante et de camps (CVEC).
4. L'inscription ne sera définitive qu'après réception du dossier d'inscription complet, signé et accompagné du versement des frais d'inscription et/ou acompte. L'acompte (sous réserve de prise en charge par l'entreprise) sera restitué aux apprenants ayant signé un contrat de professionnalisation ou un contrat d'apprentissage.
5. Les étudiants sont assurés contre les accidents dans l'Etablissement conformément aux conditions de police d'assurance souscrite par l'Etablissement.
6. L'Etablissement s'engage à dispenser un enseignement comportant des cours, dans les formes, dates et lieux prévus par lui. Il se réserve cependant le droit de le modifier ou de le supprimer en remboursant dans ce dernier cas les sommes perçues sans indemnités.
7. Annulation - Résiliation par le répondant financier : Par lettre recommandée ou par simple déclaration contre récépissé à la comptabilité de l'Etablissement, le répondant financier signataire du contrat d'études peut décider de l'annulation ou de la résiliation de l'inscription :
  - a) avant la rentrée, la date de rentrée étant fixée par la direction. En cas d'annulation avant le début des cours, seuls les frais liés à l'inscription sont conservés par l'Etablissement, les autres frais étant intégralement remboursés. Toutefois aucun remboursement ne pourra être exigé avant la première quinzaine d'octobre. Et dans les 10 jours de la signature ou de la remise du contrat d'études et lorsque le paiement en plusieurs échéances a été choisi : l'intégralité des sommes versées sera remboursé.
  - c) Après la rentrée, le répondant financier devra payer les frais de scolarité au prorata des jours de cours passés depuis le début de l'année scolaire incluant le mois en cours dans sa totalité.
8. Annulation par l'Etablissement :
  - Dans le cadre du règlement intérieur ou du non-respect des échéances.
  - Lorsque l'effectif de 8 étudiants n'est pas atteint 15 jours avant la date de la rentrée scolaire pour la classe dans laquelle l'étudiant est inscrit, l'Etablissement peut être conduit à proposer une prestation de remplacement au moins équivalente ou à annuler l'inscription. Dans ce cas, l'intégralité des sommes perçues sur les frais de scolarité sera remboursée. Conformément à l'article 1231-5 du Code Civil, lorsque l'Etablissement ne sera pas ou plus en mesure de fournir sa prestation en cours d'année scolaire, la résiliation de l'inscription sera prononcée et les sommes correspondant aux prestations non servies seront remboursées.
9. Les versements des frais de scolarité selon l'échéancier prévu seront effectués au plus tard dans les huit jours après la date fixée. Au-delà de ce délai, l'échéance sera majorée d'une indemnité forfaitaire de 9 % sans qu'il soit nécessaire pour l'Etablissement d'effectuer une quelconque mise en demeure. Toutefois, une lettre de mise en demeure dans les 15 jours après la date de l'échéance pourra déboucher sur des mesures administratives pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive indépendamment de la poursuite du recouvrement des sommes dues.
10. Ne seront admis à se présenter aux contrôles semestriels, aux soutenances et aux examens que les étudiants à jour du règlement de leurs frais de scolarité qui devront être payés avant le 28 février de l'année d'études d'inscription.
11. Chaque étudiant(e) effectuera les stages obligatoires et se conformera au règlement intérieur de l'Etablissement. Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et au Règlement n° 2016/679/UE du 27 avril 2016, vous avez à tout moment un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement des données vous concernant.

Toute absence non excusée de l'apprenant pendant plus de deux semaines consécutives sera considérée comme une résiliation définitive du présent contrat d'études. En cas d'annulation ou de résiliation de l'inscription, à quelque moment que ce soit, le solde des sommes dues en application des présentes conditions générales est immédiatement exigible. Cette disposition est également valable en cas d'abandon des études en cours d'année.

**Le bénéfice de tous ces avantages sera acquis pour autant que seront respectées les présentes conditions ainsi que le règlement intérieur de l'école.**

**IES Normandie - 12 Bis Avenue Pasteur 76000 Rouen - 02 35 63 00 69**  
**IES Vendée - 49 Rue des Sables - 85340 Les Sables d'Olonne - 02 55 89 01 25**